

Assurance automobile



Aviva est un des principaux fournisseurs d'assurance automobile des entreprises au Canada. Nous offrons une vaste gamme de garanties destinées à combler les besoins d'assurance automobile de votre entreprise — pour un ou plusieurs véhicules utilitaires. Nous offrons aussi des garanties souples et complètes pour couvrir les parcs automobiles locaux de petite ou moyenne taille, les risques des garagistes et les véhicules utilitaires tarifés individuellement.

De plus, en collaboration avec votre courtier d'assurance indépendant et grâce à leurs connaissances approfondies, nos spécialistes de l'assurance automobile des entreprises peuvent vous aider à découvrir et à gérer les risques courants dans les entreprises qui font usage de voitures ou de camions dans le cadre de différentes activités.

Pour les parcs automobiles

Aviva offre des programmes d'assurance étendus et économiques aux propriétaires comme aux gestionnaires de parcs d'au moins cinq véhicules affectés soit à un usage professionnel, soit au transport en commun.

Pour les concessionnaires automobiles et les garagistes

Les risques qui ont besoin de la formule d'assurance couramment appelée ? police des garagistes ? sont les marchands de voitures neuves ou d'occasion, les garages de réparation, les ateliers de carrosserie, les ateliers spécialisés, les stations-service, les pompes à essence, les lave-autos et les parkings intérieurs ou extérieurs. En résumé, toute entreprise qui a la garde de véhicules de clients ou qui a sur eux pouvoir de direction ou de gestion devrait souscrire une assurance des garagistes. Le formulaire de police des garagistes vous garantit contre les conséquences de la responsabilité civile que vous pouvez encourir en raison de dommages corporels ou matériels subis par des tiers du fait de l'usage ou de la conduite de véhicules vous appartenant ou confiés par des clients.

Véhicules utilitaires tarifés individuellement

Les véhicules utilitaires tarifés individuellement sont des véhicules automobiles ne faisant pas partie d'un parc et qui sont affectés à un usage professionnel par opposition à un usage personnel. Ils sont tarifés en fonction du dossier de conduite, des sinistres antérieurs, des garanties, des montants d'assurance et des franchises propres au véhicule assuré.